

Résolution adoptée à la séance plénière du 29 mars 2021

Pour une politique nationale de santé environnement au cœur des territoires

Déclaration du groupe des Associations, Environnement et nature, Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Avec son modèle de développement et l'accélération de la mondialisation, l'époque moderne a créé toutes les conditions favorables à l'émergence et à la diffusion des zoonoses, ces maladies virales infectieuses : déforestation, destruction des milieux naturels, augmentation accrue des transports de biens et de personnes, et industrialisation de l'agriculture, avec l'intensification des conditions d'élevage entraînant une réduction du nombre et de la variété des espèces d'animaux élevés. Ces phénomènes ont non seulement rapproché la faune sauvage des animaux d'élevage et des hommes, mais aussi rapproché les différentes populations, dont une partie croissante se concentre dans de grandes agglomérations.

Dans nos rapports à la nature, nos modèles agricoles ou encore de transports..., de nouvelles chaînes de transmission sont ainsi créées, formant une redoutable poudrière. Les barrières de protection peu à peu levées, les probabilités que des épidémies régionales deviennent des pandémies, comme dans le cas présent du COVID-19, se sont inévitablement renforcées. Avant le XXe siècle, le monde connaissait une pandémie environ tous les cent ans, depuis le début du XXIe siècle le monde en a déjà connu six !

Aussi nos groupes voteront la résolution proposée qui souligne la nécessité vitale de faire rimer santé humaine avec santé des écosystèmes par la mise en place d'une politique nationale de santé environnement au plus près des bassins de vie. Nous invitons le prochain CESE à apporter des préconisations à la fois stratégiques et opérationnelles dans un avis ultérieur. Rendez-vous donc à la prochaine mandature !

Prendre soin de la biodiversité, des milieux de vie est notre assurance vie. Comme le résume l'Organisation des Nations Unies dans un récent message : « nous devons reconstruire en travaillant avec la nature, pas contre elle ». Il faut cesser de penser et d'agir en séparant la santé humaine, la santé animale, la biodiversité et le climat. Il faut repenser notre rapport avec le Vivant, notre modèle économique, nos modes de vie par l'approche globale « One Health ; Une seule Santé » préconisée par l'OMS.

De même que nous avons su allonger considérablement notre espérance de vie en bonne santé en érigeant l'hygiène en priorité depuis la fin du XIXème siècle. La santé environnement doit devenir une priorité pour le XXIème si nous souhaitons continuer à bénéficier de cette évolution.

La santé humaine est intimement liée à la santé des écosystèmes. Aussi, en plus du renforcement de démarches de recherche interdisciplinaire, de suivi, de formation et de prévention approfondies sur les enjeux santé et biodiversité, des réponses sont aussi à chercher du côté de la préservation et de la restauration des milieux naturels et des espèces. Nos groupes saluent le travail de synthèse de la résolution qui montre combien la santé environnement est une notion complexe, plurifactorielle dont les effets peuvent varier selon les individus, les catégories d'âge, les conditions sociologiques, les bassins de vie. La notion de risque, déterminante en santé environnement, fait écho au droit de chacun à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé (article 1er de la charte de l'environnement à valeur constitutionnelle). L'approche « Une seule Santé » permet d'évaluer, de prévenir les conséquences d'une exposition sur l'être humain et les milieux de vie, mais aussi d'évaluer la probabilité de survenue d'un dommage ou d'un problème de santé dans la population par l'observation des signaux faibles au nom du principe de précaution, énoncé à l'art 5 de la Charte de l'environnement.

Mais comment mener une politique publique sans disposer du moindre indicateur ? Comment faire de la recherche sans accéder aux données ?

À l'image des études menées depuis 1988 par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat ou GIEC, il est indispensable de disposer d'un socle commun de connaissances, de recherche croisée entre les médecins, les vétérinaires, les écologues sur les risques en santé environnement et de construire un référentiel commun pour alerter les gouvernements et l'opinion sur une base scientifique et de mener à bien la nécessaire transformation de l'économie pour la rendre plus durable, mais aussi plus équitable.

Passer à l'action doit se faire selon 3 mots clés comme le souligne la résolution : prévention, transversalité et territorialité.

Aussi nos groupes disent oui à la création bases de données épidémiologiques et multidisciplinaires locales pour établir un diagnostic fin de chaque territoire. Oui à une nouvelle gouvernance nationale, interministérielle mais aussi territoriale. Car il faut doter les collectivités territoriales de nouvelles compétences pour élaborer et mettre en œuvre des plans de prévention sanitaire et environnementale cohérents et adaptés aux bassins de vie. La prochaine discussion de la loi 4D au Parlement en offre l'opportunité. Enfin il faut former à ces enjeux de santé environnement à tous les âges de la vie, tout particulièrement l'ensemble du personnel des secteurs de la santé.

La France a su mettre en place une politique de prévention routière et sauver de nombreuses vies en réduisant le nombre de morts sur la route de 80% en un peu moins de 50 ans. Il est urgent de s'inspirer de ce modèle pour épargner les 61 000 décès causés chaque année en France par des facteurs environnementaux selon les estimations de l'Agence Européenne de l'environnement en 2019, de même qu'il est urgent d'engager l'Union européenne dans une approche « une santé, un environnement » pour épargner 630 000 décès prématurés annuels.